



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de construire

Question écrite n° 32427

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir lui préciser si une décision d'octroi d'un permis de construire concernant la zone NA d'un plan d'occupation des sols peut, dans l'hypothèse où la construction serait possible mais où les réseaux d'eau et d'assainissement n'existeraient pas encore au droit de la parcelle, imposer au pétitionnaire à la fois le versement de la taxe locale d'équipement et celui des contributions prévues à l'article L. 332-6-1 2/d du code de l'urbanisme concernant la réalisation des équipements des services publics industriels et commerciaux. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Au sens de l'article L. 332-6 du code de l'urbanisme, l'exigibilité de la taxe locale d'équipement peut être cumulée avec celle des participations visées au 2e de l'article L. 332-6-1 du code de l'urbanisme. Ainsi, la taxe précitée peut être obtenue des constructions pour lesquelles serait également prescrite la participation pour le financement des équipements des services publics industriels ou commerciaux prévue au 2/ d de l'article L. 332-6-1. Par ailleurs, l'exigibilité de ces contributions n'est pas déterminée en fonction des différentes zones du POS. Leur fait générateur résulte exclusivement de la réalisation d'une construction autorisée. En conséquence, la taxe locale d'équipement et la participation pour le financement des équipements des services publics industriels et commerciaux peuvent être exigées d'une même opération de construction réalisée en zone U d'un plan d'occupation des sols.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32427

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4081

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5928